

## L'an 4 à LANNILIS

En cet an 4, les fonctions publiques n'attirent guère les candidats, plus conscients que jamais des difficultés de leurs tâches. C'est ainsi que Jean-Marie **Moyot**, gros négociant, refuse la place d'agent municipal, laissée vacante par la nomination de son père comme Commissaire du Directoire exécutif près le Canton de Lannilis. Refus aussi des citoyens Yves **Masson**, Hervé **Bourc'h** et Olivier **Bergot** (12 Frimaire an 4). Certes il y a le citoyen **Audren** (le Comte de **Kerdrel**) qui remplirait parfaitement cette fonction mais il est inéligible parce qu'ancien noble et toujours plus ou moins soupçonné d'incivisme. L'Administration finit par décider qu'elle « *n'acceptera pas de démissions des fonctions publiques* » et la Municipalité continue de s'enliser dans les problèmes les plus divers, depuis celui des bonnes moeurs, mises en cause par un volontaire du détachement militaire en garnison dans notre Bourg, lequel a cru bon de sortir en tenue plus que sommaire pour aller chercher de l'eau à la fontaine, jusqu'à celui du remplacement du bedeau, projet qui soulève une tempête étant donné l'importance du personnage chargé à la fois de faire le fossoyeur, d'entretenir l'horloge, d'afficher les lois et de sonner les assemblées. Un autre fonctionnaire, moins considéré, est le « *fabricant d'hosties* », qui, nonobstant l'absence de messes et de communions, a continué de jouir de la location gratuite de deux champs, ce qui est franchement « *faire tort à la Nation* ».

Et voici le 15 Frimaire an 4 un nouveau fonctionnaire, c'est Yves **Laot**, cultivateur à Créac'h-ar-Glas en Landéda, nommé Juge de Paix du Canton de Lannilis à l'Assemblée du Peuple du 24 Brumaire. Il prête serment : « *Je jure obéissance à la Nation, et aux Lois, et de soutenir de tout mon pouvoir la Constitution Républicaine et de mourir à mon poste.* » Deux jours auparavant, la Municipalité Lannilisienne reçoit un blâme sévère de l'Administration pour n'avoir pas obtempéré à l'arrêté du district de Brest en date du 18 Brumaire portant réquisition de 12 voitures attelées de 4 chevaux pour être en station à Landerneau pendant 15 jours. Il faut donc s'exécuter d'urgence. Sont désignés pour fournir chacun une voiture : Goulven **Jestin**, de Kervennan et Jean **Lossouarn**, de Poulduff-Vras. Les conducteurs seront : François **Corre**, de Kérizaouen et Jean-Marie **Bergot**, du Rascol. Les 8 chevaux proviendront des fermes de : François **Kerboul**, de Trélan, Etienne **Cabon**, de Kergarrec, Corentin **Abarnou**, de la Grande-Roche, Jean **Le Vaillant**, de Trégollé, Jean **Gourion**, de Tréfily, Benoît **Bergot**, du Rascol, Jean **Colin**, de Trobéro et François **Jestin**, du Cosquer. « *Les dites voitures se rendront (sic) vendredi 27 de ce mois à Landerneau où ils (resic) seront sous les ordres du Commissaire des Guerres.* » Délibération du 25 Frimaire, signée par **Perrin**, adjoint municipal, Hervé **Bourc'h**, agent municipal, et Mathieu **Pluchon**, président de l'Administration Municipale du Canton de Lannilis.

Cette dernière Administration remplace pour un temps indéterminé les Municipalités du Canton, c'est-à-dire Lannilis, Landéda, Brouennou, Plouvien et Bourg-Blanc. Le 29 Frimaire, le Citoyen Mathieu **Guymar**, ancien greffier de la Municipalité de Lannilis, est nommé « *secrétaire greffier chef* » par ladite Administration. Il accepte provisoirement mais voudrait « *savoir le sort qu'on lui ferait pour occuper cette place* ». Il faut aussi procéder à la nomination d'un postillon cantonal. C'est Charles **Fronoc**, un Lannilisien, qui est choisi. Il devra aller à Lesneven deux fois par décade prendre les paquets pour le compte du Canton, tous les mois aller à Brest prendre les objets pour l'usage des troupes en cantonnement et faire parvenir tous les billets de réquisition de

la Municipalité. Le 20 nivôse, son traitement est fixé à 300 livres par an en numéraire ou l'équivalent en grains, et celui du secrétaire **Guymar** à 600 livres. Tous deux acceptent.

Le 29 Brumaire, un arrêté du Département a créé un dépôt de grains à Lannilis. La Municipalité jette aussitôt son dévolu sur le presbytère inoccupé et un magasin y est aménagé dans deux chambres au rez-de-chaussée. Le garde-magasin devra faire les réparations nécessaires « *pour la sûreté du grain* » et « *en économisant autant qu'il pourra les frais de dépenses* ».

Outre les plaintes des cultivateurs, fatigués par les réquisitions de voitures pour Landerneau ou le transport de grains à Gouesnou ou Brest, les Municipaux reçoivent aussi les doléances de Jean **Troadec**, meunier au Moulin de la Motte. Depuis que la Motte a été déclarée Bien National, aucune réparation n'a été faite au Moulin. Il est décidé qu'une Commission se rendra sur place pour évaluer le montant des réparations indispensables. En feront partie : **Périnelle**, receveur de l'enregistrement à Lannilis, Goulven **Floch**, notaire, expert de **Périnelle**, Jean **Simon**, cultivateur au Porléac'h, expert de **Troadec** et Jean-Marie **Moyot**, Commissaire de la Municipalité.

Quelques jours plus tard, 13 Pluviose an 4, l'Administration donne l'ordre de transporter au Château de Kérouartz, lui aussi Bien National, tous les grains se trouvant dans les dépôts de Lesneven et de Lannilis.

Y. NICOLAS, Avril 1965

# L'An 4 à Lannilis

(suite)

Le 16 Pluviose, la Municipalité s'inquiète de la livraison de bois à la troupe cantonnée à Lannilis. Elle nomme dans ce but un commissaire qui sera de ce fait exempté de toute autre corvée, comme logement de troupes, fourniture à la Caserne, etc. C'est le citoyen François-Marie **Oulhen**, cultivateur à Gorréquéar, qui est préposé à cet office. Il devra tous les jours faire la livraison de bois nécessaire tant au corps de garde qu'aux soldats de la Caserne. Mais où trouver ce bois ? « *Pour empêcher la troupe de se livrer au pillage, il est instant de leur livrer du bois et plus normal de prendre celui de la Nation que celui des particuliers.* » Aussi nomme-t-on des Commissaires pour « voir et estimer » les vieux chênes de « l'émigré **Kerouartz** » : ce sont le citoyen Goulven **Floch**, notaire à Landéda et le citoyen Jean **Simon**, expert à Brouennou, qui se rendent à Kérouartz le samedi 24 Pluviose, accompagnés du citoyen **Moyot** fils, membre de la Municipalité.

Et voici qu'arrive le 3<sup>e</sup> anniversaire de la mort de **Louis XVI**. Comme les autres communes, Lannilis a reçu l'ordre de célébrer la fête commémorative « de la mort du dernier tyran ». Le 12 ventose, à 11 heures, la maison commune voit accourir les « *agents, adjoints, fonctionnaires publics et salariés du gouvernement des communes du canton* ». Lannilis est représentée par les citoyens **Pluchon**, **Bourc'h** et Jean-Joseph **Perrin**, Landéda par Joseph **Guiziou**, agent et Goulven **Tréguer**, adjoint, Brouennou par Jean **Guiziou**, agent et Jean **Biannic**, adjoint.. Bourg-Blanc par Jean **Simon**, adjoint. Les délégués de Plouvien n'ont pas daigné se déplacer. Une vingtaine d'autres personnalités sont également présentes, parmi lesquelles **Moyot** père, Commissaire du Directoire exécutif, **Guymar**, secrétaire en chef, 4 notaires, soit : Jean-François **Ponce**, Jean Louis **Fercoc** et Yves-Marie **Masson**, tous trois de Lannilis, et Goulven **Floch**, de Landéda, le garde-magasin Jacques-Gabriel **Lorgant**, l'huissier Martin **Duvel** le Receveur de l'Enregistrement Joseph-Claude-Marie **Périnelle**, le Juge de Paix Yves **Laot** et son assesseur Jean **Le Jeune**. Tout le monde se rend sur la Place où lecture est donnée de l'arrêté du département en date du 16 Pluviose. Et chacun rentre chez soi. Triste fête !

Le mois suivant a lieu une réquisition de chevaux pour la République, ce qui nous permet de connaître l'effectif chevalin dans le canton en 1796. Lannilis comptait au total 363 chevaux, Plouvien 336, Bourg-Blanc 253, Landéda 158, et Brouennou 56. Pour faire un choix parmi ces chevaux, 5 Commissaires sont nommés : Julien **Richard**, du Scoz (Plouvien), Yves **Quentel**, de Mes-ar-C'hréac'h (Bourg-Blanc), Yves **Cadour**, de Kerséné (Landéda), Servais **Le Tinévez**, de Kérasquer-Vihan (Brouennou) et Joseph **Squiban**, de Kérizaouen (Lannilis).

Au printemps éclate un incident sérieux. Le 8 Floréal, le serment de haine à la royauté est prêté (sous peine de ne pouvoir exercer leurs fonctions) par les 4 notaires du canton ainsi que les fonctionnaires lannilisiens. Mais le Maire de Plouvien, François **Madec** et son adjoint, Jean **Léost**, refusent formellement de prêter ce serment (1) et démissionnent aussitôt de leurs fonctions. Pour les remplacer, l'Administration Cantonale nomme le 11 Floréal Joseph **Floch**, cultivateur à Prateugan et Guillaume **Abjean**, cultivateur à Guiguïen. Pour ne pas avoir à prêter un serment que leur conscience réproouve, les deux élus démissionnent à leur tour, ce qui plonge à nouveau l'Administration dans l'embarras. Le 23 Floréal, celle-ci décide de convoquer au Bureau Municipal de Lannilis un certain nombre d'habitants de Plouvien. La réunion doit se tenir le lundi 27 Floréal dans le seul but de désigner ceux qui devront occuper

les places d'agent et d'adjoint de Plouvien. Sont convoqués : le citoyen **Largeteau** (2), rentier, demeurant à Mézou, François **Guidamour**, armurier, à Douar-Névez, Jacques **Le Bris**, marchand au Bourg de Plouvien, Pierre **Moallic**, cultivateur au ScozVras et Charles **Bergot**, cultivateur à Kérougon. **Largeteau** fait parvenir à l'Administration lannilisienne une lettre dans laquelle il déclare ne pouvoir accepter aucune fonction publique, « *attendu son infirmité de nerfs* ». Les autres viennent à la réunion mais refusent absolument toute fonction, « *attendu leur manque de connaissances* ». Finalement cependant, à force d'instances, Guillaume **Abjean** accepte de continuer à remplir provisoirement le rôle d'Officier Public, mais l'Administration, prudente, n'ose pas lui imposer la prestation du fameux serment.

Y. NICOLAS, Mai 1965

(à suivre.)

(1) Le serment de haine à la royauté était difficilement conciliable avec la doctrine chrétienne qui proscrit la haine à l'égard des personnes. De plus, la population, dans son immense majorité était restée fidèle à la monarchie qui apparaissait à l'époque seule capable de rétablir l'ordre et la paix dans le pays.

(2) Le citoyen **Largeteau** était noble mais n'avait pas émigré. Arnault de **Largeteau**, qui avait épousé Marie de **Chateaufort**, était propriétaire du Manoir du Mézou où il avait réussi à se faire oublier même durant la Terreur. Il mourut le 1<sup>er</sup> mai 1817. Sa pierre tombale se voit encore dans le petit bois qui entoure la fontaine près de la Chapelle de Saint **Jaoua**.

## Fin de l'année 4

(suite)

Le 26 floréal, une importante réunion se tient « *dans la ci-devant église* » de Lannilis. Il s'agit de procéder à la réorganisation de la Garde Nationale, corps armé chargé d'assurer l'ordre public dans la commune. La séance est présidée par le citoyen **Moyot**, fils, avec comme scrutateurs les citoyens Jean-François **Ponce**, Pierre **Caill** et Jacques **Floch**. L'office de secrétaire est rempli par un séminariste de la paroisse que les malheurs du temps ont obligé naturellement à quitter la soutane et qui a connu de gros ennuis depuis la fermeture du Séminaire de Saint-Pol. Il s'agit de François-Marie **Léon** qui reprendra avec satisfaction ses études après la Révolution et deviendra prêtre en 1806. 5 compagnies sont formées comprenant chacune 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 5 sergents, 8 caporaux et un nombre indéterminés d'hommes. Si le capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie, Guillaume **Léost**, est un personnage assez effacé, les 4 autres nous sont très connus. Ce sont: Hervé **Salaun**, qui sera plus tard maire de Lannilis (et père d'Alphonse **Salaun**, le bienfaiteur anticlérical de notre commune qui en a hérité la propriété servant actuellement d'école publique de filles), Olivier **Bergot**, commerçant et frère de l'abbé **Bergot**, vicaire de la paroisse, émigré en Angleterre, **Audren**, lequel n'est autre que le Comte de Kerdrel, retourné à son manoir de Kerdrel après de longs mois de détention à Carhaix et enfin Pierre **Caill**, qui a joué un rôle important sur le plan local au début de la Révolution. Parmi les lieutenants et sous-lieutenants, nous trouvons le notaire **Masson**, **Moyot**, fils, les cultivateurs Benoît **Bergot**, du Rascol et Joseph **Riou**, de Kerguisquin, celui-ci ancien officier municipal et aussi le commerçant Jean **Bergot** fils, autre frère de l'abbé. Dans la liste des sergents figurent Corentin **Abarnou**, cultivateur à la Grande Roche, le fameux sans-culotte de Saint Julien, Yves **Briant**, ainsi que le séminariste Jean **Duvel**, fils de l'huissier, qui, ordonné prêtre à Noël 1805, sera vicaire à Lannilis jusqu'à sa mort en 1823.

Bien entendu la situation financière continue de préoccuper nos Municipaux qui désignent un Commissaire (le notaire Jean-Louis **Fercoc**, père de l'abbé **Fercoc**, jeune prêtre lui aussi émigré en Angleterre) pour évaluer les réparations nécessaires aux Biens Nationaux, ceci de concert avec le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, **Perinelle**. Une plainte a été déposée par Marie-Anne **Le Roux**, veuve de Laurent **Cléguer**, cultivatrice à Kervennan qui réclame des réparations à sa grange, la ferme étant Bien National et provenant de l'émigré de **Kerguiziau de Kervasdoué**. Mais il y a beaucoup plus grave. Sur réquisition du district de Brest en date du 30 brumaire, les cultivateurs lannilisiens ont fourni aux magasins militaires 100 quintaux de foin et 120 quintaux de paille que l'Administration ne se soucie guère de payer. Naturellement les créanciers se retournent contre la municipalité, laquelle s'adresse au percepteur. Hélas ! celui-ci a versé à Brest toutes les contributions de l'an 3 et il n'a plus d'argent. Nos Municipaux en sont réduits à « prier » le département d'ordonner au Payeur Général de verser ce qui est dû à la commune à raison des «mercuriales », soit 45 livres pour un millier de foin et 30 livres pour un millier de paille, le tout en « valeur métallique ».

Et ce n'est pas tout. Le 5 messidor, le canton reçoit l'ordre de fournir immédiatement 20 boeufs ou vaches d'un poids moyen de 400 livres à la troupe cantonnée à Saint-Renan. La fourniture faite avant cette nouvelle injonction s'étant élevée à 2750 livres, il reste donc 5250 livres à répartir entre les 5 communes. Plouvien est taxé à 2000 livres, Bourg-Blanc et Lannilis à 1200 livres chacune, Landéda à 650 et Broennou à 200 livres. Cette imposition ne suffisant pas, le canton est à nouveau taxé (1) le 21 Thermidor pour une autre fourniture de « huit mille livres de viande fraîche de boeufs ou vaches ». La répartition est la suivante: Lannilis 2 000 livres, Plouvien 2 800, Bourg-Blanc 1700, Landéda 1000 et Broennou 500 livres. Puis le 20 fructidor, c'est une réquisition de 20 chevaux. Lannilis fournira 5, Plouvien 3 et Bourg-Blanc 1, les autres devant être répartis ultérieurement. 2 cultivateurs sont désignés dans chaque commune pour procéder à cette « levée ». A Lannilis, l'Administration s'est assuré le concours de François **Gouriou**, de Meshuel et de Pierre **Fagon**, de Pellan. Tâche ingrate et impopulaire !

Septembre 1796 amène la fin de l'an 4 mais nullement celle des ennuis de nos Municipaux qui vont avoir au début de l'an 5 à s'occuper d'un personnage important, « le citoyen Louis **Kerouartz** ». Il s'agit du chevalier Louis de **Kerouartz**, propre frère du marquis de **Kerouartz**.

Contrairement à ce dernier et à ses autres frères et soeurs, Louis **de Kerouartz** (2) n'a pas émigré et a même servi dans l'Armée Républicaine contre les « Brigands » de la Vendée. Le prochain article narrera la carrière de ce cadet de noblesse dont les options politiques semblent avoir été en opposition formelle avec celles de sa famille.

Y. NICOLAS, Juin 1965

(1) Lettre du citoyen **Bouteiller**, commissaire des guerres, en date du 20 thermidor et du citoyen **Le Vaillant**, commissaire-ordonnateur, en date du 19 thermidor.

(2) On se rappelle que Louis de **Kerouartz** avait représenté son frère, le marquis de Kerouartz, lors du baptême des nouvelles cloches à Lannilis le dimanche 14 janvier 1790. La cloche dont il avait été le parrain par délégation de son frère existe toujours dans notre clocher : c'est la grosse cloche, elle donne le mi et pèse 920 kg. C'est la seule des 4 cloches qui date de l'Ancien Régime.